

N° 504/MAEP/SGM/DANA/SAF/Se

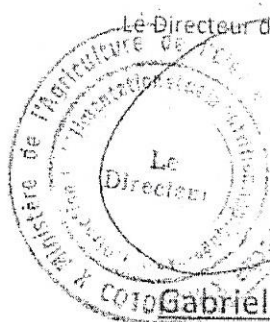
PORTO-NOVO, le 20 novembre 2014

NOTE DE SERVICE

(PORTANT APPLICATION DES REDEVANCES DE CONTROLE ET DU SUIVI DES
DENREES ALIMENTAIRES TRANSFORMEES)

Considérant les nécessités de service et en attendant la prise d'un arrêté interministériel du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, il est appliqué pour le contrôle et le suivi des denrées alimentaires, les redevances fixées dans les tableaux 1 à 7 joints à la présente note de service.

Le Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée



[Signature]

Gabriel M. AHOJANDOGO

Ampliations :

- ✓ Tous chefs Services
- ✓ Chrono

ANNEXE DE LA NOTE DE SERVICE PORTANT APPLICATION DES
REDEVANCES DE CONTROLE ET DU SUIVI DES DENREES ALIMENTAIRES
TRANSFORMEES

**TABLEAU 1 : REDEVANCES SUR LE SUIVI DE LA QUALITE DES DENREES
ALIMENTAIRES A L'IMPORTATION.**

ACTIVITES	CATEGORIE	TYPE D'ALIMENTS	MONTANT FCFA/KG
Inspection des denrées alimentaires à l'importation	A	- Sels alimentaires	3 F
	B	- Riz -Boissons alcoolisées -Farine de blé -Lait concentré sucré ou non sucré -Vin de table -Huiles alimentaires -Sucre -Concentrée de tomate ou purée -Confiseries (Biscuits et galettes) -Jus de fruits et boissons non alcoolisées -Exhausteurs de goût -Eaux minérales -Lait en poudre -Pâtes alimentaires	1 F
	C	- Bonbons, toffées, chewing gum, etc... - Autres conserves - Farine de sevrage - Mayonnaise - Epicerie - Crème, yaourt - Beurre - Thé - Extrait de Café / Cacao - Conserve de légumes - Levures - Vinaigres - Moutarde - Chocolat - Pâte dentifrice	2 F
	D	- Additifs alimentaires	5 F

TABLEAU 2 : AUTORISATION PREALABLE DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DES DENREES ALIMENTAIRES LOCALES

ACTIVITES	TYPE D'UNITE AGRO-ALIMENTAIRE	MONTANT FCFA
Octroi d'autorisation	Transformateur artisanal	20.000 (+ frais de déplacement à déterminer)
	Transformateur semi-industriel	40.000 (+ frais de déplacement à déterminer)
	Transformateur industriel	80.000 (+ frais de déplacement à déterminer)

TABLEAU 3 : ATTESTATION D'ENREGISTREMENT DES DENREES ALIMENTAIRES LOCALES

ACTIVITES	TYPES D'UNITE AGRO-ALIMENTAIRE	MONTANT FCFA
Octroi d'une attestation d'enregistrement	Transformateur artisanal	10.000
	Transformateur semi-industriel	20.000
	Transformateur industriel	40.000

TABLEAU 4 : OCTROI D'AUTORISATION DE COMMERCIALISATION ET D'ATTESTATION D'ENREGISTREMENT DES DENREES ALIMENTAIRES IMPORTEES

ACTIVITES	CATEGORIE	TYPE D'ALIMENTS	TARIF EN F CFA
Inspection des denrées alimentaires à l'importation	A	- Sels alimentaires	150.000 F
	B	- Riz -Boissons alcoolisées -Farine de blé -Lait concentré sucré ou non sucré -Vin de table -Huiles alimentaires -Sucre -Concentrée de tomate ou purée -Confiseries (Biscuits et galettes) -Jus de fruits et boissons non alcoolisées -Exhausteurs de goût -Eaux minérales -Lait en poudre -Pâtes alimentaires	240.000 F
	C	- Bonbons, toffées, chewing gum, etc... - Autres conserves - Farine de sevrage - Mayonnaise - Epiceries - Crème, yaourt - Beurre - Thé - Extrait de Café / Cacao - Conserve de légumes - Levures - Vinaigres - Moutarde - Chocolat - Pâte dentifrice	300.000 F
	D	- Additifs alimentaires	400.000 F

NB : L'enregistrement des denrées alimentaires suit une procédure validée. Les frais d'analyses de laboratoire ne sont pas compris, varient selon les denrées alimentaires et sont à la charge de l'importateur.

TABLEAU 5 : REDEVANCE SUR LES PRESTATIONS RELATIVES AUX PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS POUR ANALYSES AUX LABORATOIRES

ACTIVITES	TYPES D'UNITE AGRO-ALIMENTAIRE	MONTANT FCFA
Prélèvement d'échantillons	Transformateur artisanal	10.000F (+ frais de déplacement à déterminer)
	Transformateur semi-industriel	20.000F (+ frais de déplacement à déterminer)
	Transformateur industriel	30.000F (+ frais de déplacement à déterminer)

NB : 1 - En plus de ces redevances, des perdiems allant de 5.000 F à 15.000F pour les repas et de 10.000 F à 45.000 F pour les nuitées seront appliqués aux chauffeurs et aux inspecteurs pour les déplacements en dehors d'Abomey-Calavi, Porto-Novo et de Cotonou.
2 - Les frais d'analyses de laboratoire ne sont pas compris.

TABLEAU 6 : REDEVANCE SUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA DELIVRANCE DES CERTIFICATS SANITAIRES DES PRODUITS LOCAUX

ACTIVITES	TYPES D'UNITE AGRO-ALIMENTAIRE	MONTANT FCFA
Contrôles	Transformateur artisanal	- 25.000 F pour produit inférieur ou égal à 40 tonnes. * 200 F/Tonne supplémentaire.
	Transformateur semi-industriel	- 30.000 F pour produit inférieur ou égal à 40 tonnes. * 300 F/Tonne supplémentaire.
	Transformateur industriel	- 40.000 F pour produit inférieur ou égal à 40 tonnes. * 300 F/Tonne supplémentaire.

NB : La délivrance du certificat sanitaire est obligatoirement précédée des analyses au laboratoire dont les coûts sont fixés par type de denrées alimentaires

TABLEAU 7 : REDEVANCE SUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA DELIVRANCE DES CERTIFICATS D'EXPERTISE DES PRODUITS ALIMENTAIRES IMPORTEES

ACTIVITES	PRODUITS	TARIFS
Expertise	Tous produits	- 30.000 F pour produit inférieur ou égal à 40 tonnes *500 F / Tonne supplémentaire.
	Boissons	- 25.000 F pour produits inférieur ou égal à une (01) tonne. * 10.000 F / Tonne supplémentaire
	Cigarettes, Thé et divers produits	- 35.000 F pour produit inférieur ou égal à une tonne. *15.000 F / Tonne supplémentaire.
	Concentrés et conserves	- 25.000 F pour produit inférieur ou égal à une tonne. *5.000 F / Tonne supplémentaire.
	Riz et céréales	- 25.000 F pour produit inférieur ou égal à 40 tonnes. *250 F / Tonne supplémentaire.

NB : En plus de ces redevances, des perdiems allant de 5.000 F à 15.000F pour les repas et de 10.000 F à 45.000 F pour les nuitées seront appliqués aux chauffeurs et aux inspecteurs pour les déplacements en dehors de Porto-Novo et de Cotonou.

2 - Les frais d'analyses de laboratoire ne sont pas compris.

3 - Le coût du déplacement est à déterminer en fonction de la distance.